



CENTRE CULTUREL EUROPEEN JEAN MONNET A.S.B.L.

Fondation Universitaire, rue d'Egmont 9-11, 1000 Bruxelles

N.id. 17491/93 - KBC 733-0277812-34

Extrait de l'acte déposé Tribunal de Commerce Bruxelles

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019, pour l'année 2018

Mesdames et messieurs,

Le Conseil d'Administration présente les résultats de la gestion du Centre Culturel Européen Jean Monnet (CCEJM) au cours de l'année 2018.

L'Association a travaillé principalement dans deux directions:

- 1. Présentation de la liste associée 2018;*
- 2. Accords pour la certification UNI;*
- 3. Concession d'association gratuite;*
- 4. Évaluation de la reclassification des registres professionnels européens, en fonction du statut actuel des professionnels certifiés;*
- 5. Transfert du siège;*
- 6. Examen de la situation administrative*

- 1. Présentation de la liste associée 2018*

... omis ...

- 2. Accords pour la certification UNI*

.... Omission ...

- 3. Concession d'association gratuite.*

... .. Omis... ..

- 4. Nouvelle classification des registres professionnels européens*

À partir d'une observation précise réalisée sur les profils de professionnels certifiés JM et de l'analyse des attentes relatives, il a été constaté que, bien qu'il soit possible de classer les différentes spécialités dans des macro-domaines, il existe en fait des directives professionnelles qui identifient spécifiquement les aptitudes et compétences acquis, différenciant clairement le travail de chacun. Il est donc nécessaire de redéfinir les ordres professionnels européens JM, en passant du libellé de l'ordonnance à celui du registre et en séparant certaines spécialisations, dans le but à la fois de répondre à un besoin déclaré des professionnels et d'offrir une transparence aux utilisateurs, afin qu'ils puissent clairement identifier - et donc choisir consciemment - les techniques d'intervention utilisées.

Une nouvelle liste est ensuite établie, comme indiqué ci-dessous.

L'Ordre professionnel européen des spécialistes des disciplines psychologiques est modifié et démembré en:

- Registre professionnel européen des conseillers (CS)*
- Registre professionnel européen des constellateurs familiaux et systémiques (CFS)*
- Registre professionnel européen des art-thérapeutes (AT)*
- Registre professionnel européen des spécialistes de la danse-thérapie (DT)*
- Registre professionnel européen des musicothérapeutes (MT)*
- Registre professionnel européen des graphologues (GR)*

- Registre professionnel européen des spécialistes de 5 lois biologiques (LB)
- Registre professionnel européen des spécialistes de la zoothérapie (TEP)

L'Ordre professionnel européen des spécialistes des disciplines du bien-être est modifié et démembré en:

- Registre professionnel européen des masseurs holistiques (MH)
- Registre professionnel européen des spécialistes des disciplines du bien-être et des opérateurs holistiques (DBE)

L'Ordre professionnel européen des spécialistes en paramédecine est modifié et démembré en:

- Registre professionnel européen des posturologues (PO)
- Registre professionnel européen des spécialistes de la posturométrie (PM)
- Registre professionnel européen des massothérapeutes (MT)
- Registre professionnel européen des hygiénistes dentaires (HD)

L'Ordre professionnel européen des spécialistes des médicaments non conventionnels est modifié et démembré en:

- Registre professionnel européen des naturopathes (NA)
- Registre professionnel européen des ostéopathes (OS)
- Registre professionnel européen des homéopathes (HO)

L'Ordre professionnel européen des psychothérapeutes est remplacé par:

- Registre professionnel européen des psychothérapeutes (PT)

L'Ordre professionnel européen des criminologues est remplacé par:

- Registre professionnel européen des criminologues (CR)

L'ordre professionnel européen des spécialistes culinaires est modifié comme suit:

- Registre professionnel européen des spécialistes des sciences culinaires (SC)

L'Ordre professionnel européen des spécialistes de la gestion des entreprises est remplacé par:

- Registre professionnel européen des spécialistes de la gestion des entreprises (GE)
- Registre professionnel européen des spécialistes de la communication d'entreprise (CE)
- Registre professionnel européen des spécialistes des services de sécurité, de prévention et de protection (SPP)

L'ordre professionnel européen des formateurs est remplacé par:

- Registre professionnel européen des formateurs (FO)

L'Ordre professionnel européen des spécialistes de la conservation et de la restauration de l'art est remplacé par:

- Registre professionnel européen des spécialistes de la conservation et de la restauration de l'art (RA)

L'ordre professionnel européen des journalistes est modifié comme suit:

- Registre professionnel européen des journalistes (JO)

L'Ordre professionnel européen des détectives est remplacé par:

- Registre professionnel européen des détectives (DE)

Compte tenu de l'expansion des filières de formation certifiées par l'Université Européenne Jean Monnet AISbl, avec une référence spécifique au domaine de la mode et du design, la

- Registre professionnel européen des spécialistes de la mode et du design (MD)

NOTES

1. En Europe, les conseillers ont des connaissances de base communes mais peuvent se spécialiser davantage dans l'utilisation de techniques différenciées. Dans le cas de compétences spécifiques certifiées, les membres sont classés dans des listes appartenant au même registre, qui permettent mieux leur identification auprès du public.

2. Le registre professionnel des formateurs regroupe tous ceux qui, suite à l'acquisition de connaissances / compétences / capacités certifiées par JM dans les différents domaines de formation, entendent associer une activité d'enseignement à une pratique professionnelle. Puisqu'il s'agit de domaines de compétence différents, comme dans le premier cas, les membres sont classés dans des listes appartenant au même registre mais divisés en secteurs thématiques, afin d'identifier clairement les utilisateurs.

3. Le registre professionnel des massothérapeutes fait référence à tous ceux dont la formation est attribuable à celle définie en Europe par les mots "Massothérapeutes".

5. Transfert du siège

Le transfert du siège juridique et opérationnel de l'Association est établi, motivé à la fois par de nouvelles politiques internes à l'emplacement d'origine, qui ne sont plus compatibles avec les besoins de Jean Monnet, et par la nécessité de rendre certains services plus étroitement liés aux besoins de l'Association plus utilisables et de ses utilisateurs. Une transition de la Fondation Universitaire - Rue d'Egmont 11 - Bruxelles à l'AMI - Maison des Associations Internationales - 40, Rue Washington - 1050 Bruxelles - Belgique - Tél. + 32 2640 16 65 - email: Never @ Never. b. Le transfert aura lieu en juillet 2019.

6. Révision de la situation administrative.

...omissis.....

Bruxelles, le 28 juin 2019

Le Conseil d'Administration